

L'accessibilité publique au fleuve Saint-Laurent et la création du parc écologique de l'archipel de Montréal pour une région métropolitaine novatrice, attrayante et compétitive

**Dans le cadre des consultations publiques sur
le Plan métropolitain d'aménagement et de développement**

Mémoire présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal
le 19 octobre 2011



Comité **ZIP** Ville-Marie

INTRODUCTION

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie a pris connaissance du contenu du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et se réjouit des objectifs identifiés à l'orientation 3 concernant l'environnement. Ces objectifs nécessaires ne sont toutefois pas complets. Le présent mémoire fera état des éléments manquants qu'Accès Fleuve / ZIP Ville-Marie propose d'ajouter et d'ajuster au PMAD.

ACCÈS FLEUVE/ZIP VILLE-MARIE

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie est un organisme à but non lucratif dont la mission est de redonner le fleuve Saint-Laurent à la population de la grande région de Montréal. Plus concrètement, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie a pour objectif de :

- Promouvoir la conservation et la restauration des écosystèmes;
- Redonner l'accès au fleuve et à ses tributaires;
- Favoriser la pérennité des écosystèmes et des accès.

Né il y a 15 ans du Plan Saint-Laurent, une entente fédérale et provinciale sur le Saint-Laurent, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie est l'un des 13 comités de zone d'intervention prioritaire (ZIP) qui travaillent en concertation avec les acteurs locaux afin de mettre en valeur le Saint-Laurent. Les comités ZIP planifient et coordonnent des projets visant à :

- restaurer des habitats naturels perturbés (berges, milieux humides, habitats naturels fauniques, etc.);
- conserver et protéger des milieux écologiques riches en biodiversité en bordure du Fleuve;
- mettre en valeur le potentiel récréotouristique du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents dans une perspective écoresponsable et intégrée;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, essentielle à la récupération des usages du fleuve Saint-Laurent.

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie favorise également le développement de nouveaux projets grâce à son implication sur diverses tables de concertation, dont certaines qu'elle coordonne.

Par la présente, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie souhaite faire remarquer à la CMM que quatre comités ZIP sont présents sur son territoire, soit Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie, le Comité ZIP Jacques-Cartier, le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent et le Comité ZIP des Seigneuries. Forts de 15 ans d'expérience de concertation et d'actions sur le terrain, les comités ZIP prennent de plus en plus d'initiatives et de leadership quant à la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent, un ambitieux exercice de concertation dont la CMM ne fait pas mention. Le travail des ZIP est tout aussi essentiel que celui des organismes de bassin versant (OBV) sur les affluents directs et indirects du fleuve Saint-Laurent. Compte tenu du travail de longue haleine du réseau ZIP et des résultats atteints au cours des années, la CMM devrait faire mention des comités ZIP tout autant

que des OBV dans son encadré du PMAD (p. 123) qui pourrait s'intituler plus justement *La gestion de l'eau métropolitaine*.

MISE EN VALEUR DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie est particulièrement sensible à la nécessité de redonner une juste place au fleuve Saint-Laurent dans le quotidien des citoyens du Grand Montréal. Au moment actuel, la ceinture bleue métropolitaine offre un potentiel de mise en valeur (toujours inexploité) qui requiert une vision globale et un plan d'action concerté. À cette fin, la Route bleue du Grand Montréal est un bel exemple concret de réappropriation du fleuve à des fins récréatives et un bon point de départ à tout développement nautique et récréotouristique en rive.

Accessibilité au fleuve Saint-Laurent

Le fleuve Saint-Laurent est au cœur du développement économique, social et culturel de la grande région de Montréal. Dans les années 70, la population a tourné le dos au fleuve à cause de la qualité de son eau, détériorée dramatiquement par une longue période de développement industriel sans considération environnementale, et par l'absence de système d'épuration des eaux usées. Depuis, les interventions des partenaires du Plan Saint-Laurent ont permis d'améliorer grandement la qualité bactériologique de l'eau au point où la baignade est maintenant de retour pour 88 % des stations d'échantillonnage en rive du Réseau de suivi du milieu aquatique de Montréal¹. Montréal est une île, mais encore trop peu de citoyens bénéficient de ses avantages. Avec 150 km de rives, il est étonnant de constater que seulement deux plages naturelles publiques (parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et parc-nature du Cap-Saint-Jacques), situées dans l'ouest de l'île, et une plage artificielle (plage du parc Jean-Drapeau) soient disponibles².

Au cours de la campagne électorale municipale de 2009, les différents partis politiques (particulièrement à Montréal) rivalisaient de créativité quant aux projets de mise en valeur des berges, surenchérisaient sur la création de plages publiques et répandaient leur vision pour le réaménagement de secteurs urbains majeurs en rive (p. ex. rue Notre-Dame). C'est qu'une région métropolitaine verdie et ouverte sur le fleuve exerce un attrait particulier auprès des résidants et électeurs. La dernière élection n'a pas permis de concrétiser les rêves bleus des citoyens, mais le PMAD a l'occasion de faire de l'accessibilité au fleuve un élément phare de son orientation environnementale.

Cette année, les citoyens de la région métropolitaine ont investi massivement dans les États du Maine et du Vermont pour leurs vacances estivales... sur le bord de la mer. La force du dollar canadien y était pour quelque chose. Cependant, le Saint-Laurent deviendrait sûrement une

¹ RSMA – Bilan Qualo 2010 :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Bilan_RSMA_2010_version_web.pdf

² Deux autres plages naturelles (parc national d'Oka, parc régional des îles de Saint-Timothée) et une plage artificielle (Récré-O-Parc de Sainte-Catherine) sont également présentes sur le territoire de la CMM.

destination de choix si on leur offrait cette possibilité. L'intérêt est palpable. Pour cela, il faut augmenter les accès publics au fleuve ainsi qu'à des activités nautiques de qualité en plus de continuer à améliorer la qualité de l'eau et les aménagements en rive (restauration d'habitats, renaturalisation de rives et aménagements récréotouristiques).

L'accessibilité publique aux rives du fleuve Saint-Laurent dans la région métropolitaine est la clé :

- du développement récréotouristique et du nautisme urbain;
- de la protection des milieux naturels en rive;
- de l'amélioration de la qualité des milieux de vie;
- du développement d'un sentiment d'appartenance aux milieux de vie;
- de l'intégration d'un mode de vie sain et actif qui facilite la pratique d'activités physiques;
- d'une vision d'urbanisme renouvelée et novatrice dans le cadre de réfection d'axes routiers majeurs ou de réhabilitation de sites vacants ou industriels;
- d'une attractivité essentielle dans un contexte de compétitivité où les municipalités cherchent à recruter de nouveaux citoyens et talents pour favoriser leur développement et l'implantation d'entreprises.

Au même titre que le maintien du couvert forestier (objectif 3.1), la protection des rives, des plans d'eau et des milieux humides (objectif 3.2), la protection des paysages métropolitains (objectif 3.3), la protection du patrimoine bâti (objectif 3.4), l'accessibilité publique au fleuve Saint-Laurent (qui devrait devenir l'objectif 3.5) est un élément essentiel qui permet de mettre en évidence le caractère insulaire de la région métropolitaine et l'intérêt renouvelé des citoyens envers la richesse des plans d'eau qui la bordent de part et d'autre.

La Route bleue du Grand Montréal (RBGM)

Le 9 mai 2011, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie inaugurait la RBGM lors d'une conférence de presse. Pour l'occasion, sept kayakistes ont réalisé le « Tour de l'île de Montréal sur l'eau » en empruntant la voie navigable et le réseau de sites d'arrêts qui constituent la RBGM.

Réservée aux petites embarcations non motorisées, la RBGM est une voie navigable parsemée de 80 sites d'arrêts autorisés qui conjugue le récréotourisme, le respect de la propriété riveraine, la sécurité nautique et la protection des milieux naturels fragiles.

Depuis son inauguration, la RBGM n'en est qu'à ses premiers balbutiements, mais elle connaît un essor indéniable. Le lancement de la RBGM a obtenu un accueil médiatique impressionnant : reportages à Radio-Canada, entrevues radio, presse écrite nationale et régionale, hebdomadaires locaux et régionaux, revues spécialisées, médias imprimés et électroniques. À la suite de l'inauguration, un sondage a démontré que 9 % des Québécois et 12 % des Montréalais connaissent la RBGM. Quant au Tour de l'île en kayak, ce sont 22 % des Québécois et 25 % des Montréalais qui en ont entendu parler. Ces résultats étonnants pour un projet aussi jeune montrent bien l'intérêt et la curiosité de la population envers l'initiative de la RBGM et le développement d'une ceinture

bleue qui apporte une valeur ajoutée au milieu de vie urbain qu'est la région métropolitaine tout en étant en harmonie avec la nature. La RBGM a ainsi su captiver l'imaginaire des médias et de la population par son concept fort, concret et bien articulé.

En bref, la RBGM c'est :

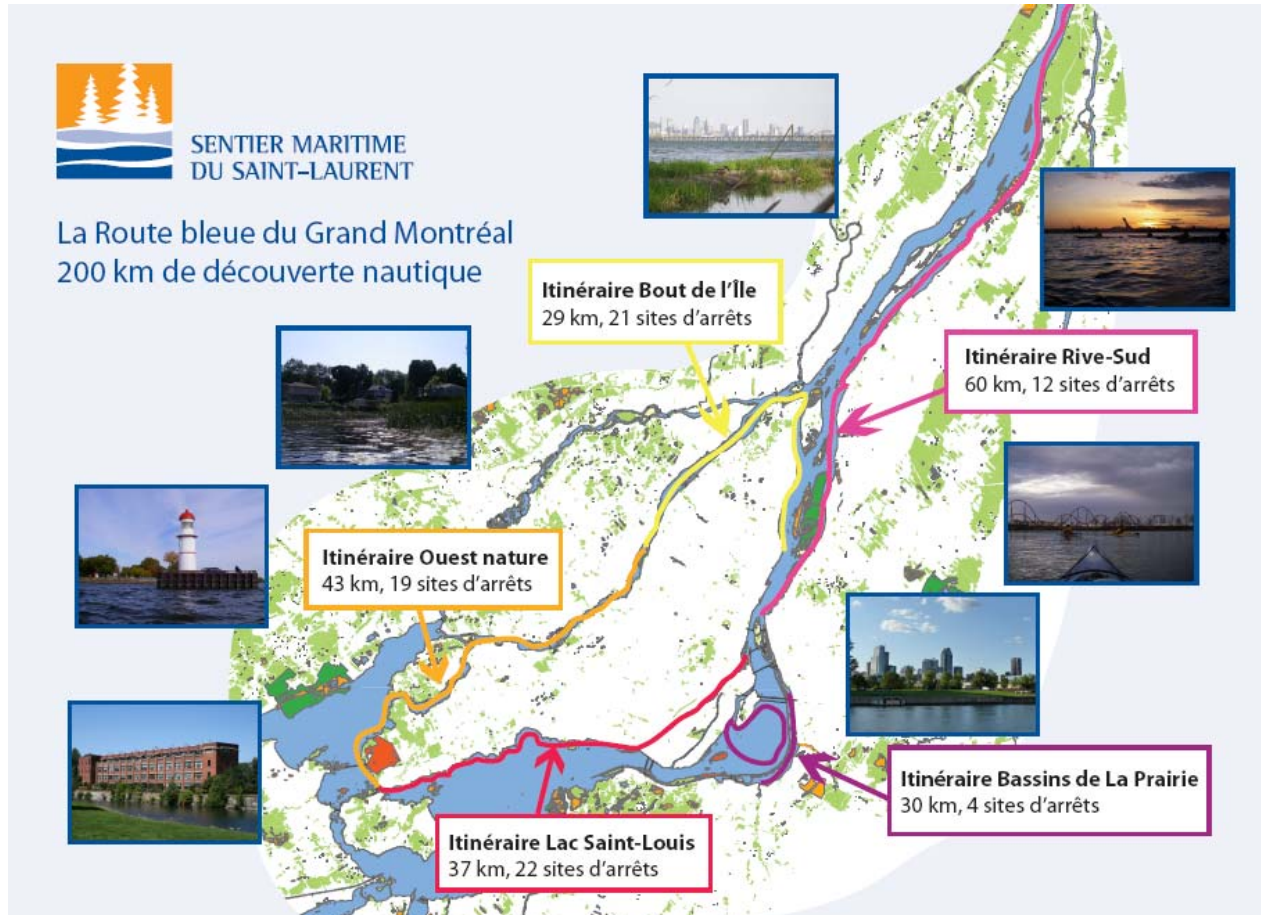
- 150 km de rives à découvrir à partir de l'eau;
- 80 sites d'arrêt en rive dont la publication et les usages ont été autorisés;
- 22 municipalités propriétaires et partenaires du projet;
- 15 itinéraires à niveau de difficulté variable;
- six lieux de location pour les usagers qui ne possèdent pas d'embarcation;
- plus de 9 000 visiteurs sur le site Web www.routebleue.com et 520 téléchargements du Guide de la RBGM;
- deux « Tours de l'île » organisés respectivement par Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie et un groupe du Collège John Abbott, en plus des diverses sorties d'une journée organisées par Envirokayak, un fournisseur de service local et partenaire de la RBGM, sans compter toutes les initiatives personnelles qui ne sont pas rapportées.

Ce projet est le fruit d'une concertation et d'une collaboration avec de nombreux partenaires qui démontrent bien l'intérêt du milieu envers un projet aussi structurant que la RBGM :

- Partenaires financiers : Programme Interactions communautaires d'Environnement Canada, les Conférences régionales des élus, Mountain Equipment Co-op, municipalité de Beaconsfield, Emploi-Québec, Intégration Jeunesse.
- Collaborateurs : Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, les municipalités riveraines, Parcs Canada, la Corporation de Gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent, la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central, la Garde côtière auxiliaire canadienne, la Sureté du Québec, Héritage Laurentien, le réseau des grands parcs de Montréal, Navark, clubs de kayak de mer, Aventures H₂O, Éco-Nature, l'Association Maritime du Québec, MRC de Roussillon, Pêches et Océans Canada, MRNF, MDDEP.

Les municipalités ont accueilli le projet à bras ouverts et ont su y reconnaître l'immense potentiel récréotouristique à long terme qu'il représente ainsi que la valeur ajoutée qu'il apporte à un milieu de vie dans un contexte de compétitivité. Pour une municipalité, la RBGM et ses accès au fleuve sont des attraits indéniables et potentiellement décisifs dans le recrutement de nouveaux citoyens aux multiples talents et compétences en quête d'un milieu de vie dynamique, diversifié, sain et respectueux de l'environnement. En effet, ce projet novateur met en valeur le contraste paysager nature-ville unique à la grande région de Montréal, encourage la population du Grand Montréal à redécouvrir leur milieu de vie d'une façon ludique tout en pratiquant une activité physique bénéfique pour la santé, en plus d'offrir un produit touristique de qualité qui fait découvrir Montréal d'un angle peu visité.

Carte de la Route bleue du Grand Montréal



Bien qu'inaugurée, la RBGM est loin d'être un projet terminé. Au cours des prochaines années, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie et ses collaborateurs veilleront à l'animer. Les partenaires ainsi que les municipalités propriétaires seront appelés à la mettre en valeur, entre autres, par de nouveaux aménagements et une signalisation adéquate. Pour ce faire, une quatrième édition du Fonds bleu de la CMM serait souhaitable. Entre les années 2002 et 2009, ce Fonds bleu a permis de financer 68 projets d'aménagements en rive pour une valeur totale de plus de 41,9 M\$³. De tous les projets déposés, 71 n'ont pas été retenus. C'est sans compter les nouveaux projets qui découleraient directement du développement de la RBGM. Cela démontre bien à quel point les municipalités souhaitent faire de leurs rives un environnement invitant où la conservation et le récréotourisme se conjuguent pour attirer de nouveaux résidents et émerveiller les visiteurs régionaux et internationaux.

Finalement, la RBGM présente un potentiel récréo-éco-touristique énorme pour Montréal. Elle pourrait aisément devenir le point de départ de la ceinture bleue du parc écologique de l'archipel

³ Fonds bleu – Bilan de la période 2002-2009 :

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20110527_bilan_fondsBleu.pdf

Mémoire – Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie

de Montréal ainsi que des interventions de mise en valeur des espaces riverains des municipalités du Grand Montréal. Elle a également l'ambition de contribuer au développement des événements récréatifs d'envergure de la région métropolitaine. Sa notoriété nouvellement gagnée et toujours en développement est une base solide sur laquelle bâtir une RBGM bonifiée, animée et fréquentée.

PARC ÉCOLOGIQUE DE L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie appuie la réalisation du parc écologique de l'archipel de Montréal (PÉAM) et son intégration claire au PMAD comme l'ont proposé les 80 partenaires du PÉAM, dont 15 municipalités et arrondissements.

Le PÉAM, un concept de ceinture verte et bleue qui englobe la grande région de Montréal. Il comprend les derniers boisés d'intérêts en milieu urbain, les milieux humides, les terres agricoles, les plaines inondables et les îles, tous reliés par des corridors verts, des ruisseaux urbains, les grandes rivières qui sillonnent le Québec méridional et le fleuve Saint-Laurent.

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie considère que la *création du PÉAM dans une perspective de mise en valeur intégrée* devrait devenir l'objectif 3.6, actuellement intitulé *Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et le paysage dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques*. Le PÉAM vise justement l'intégration du milieu bâti et des paysages, mais avec, pour toile de fond, la conservation de milieux naturels riches et rares à protéger pour le bénéfice des citoyens du Grand Montréal. L'objectif du projet, outre la protection et la conservation des milieux naturels, est la réappropriation de ces milieux grâce à des activités récréotouristiques et d'éducation relative à l'environnement, ce qui améliore grandement la qualité de vie sur le territoire du Grand Montréal.

Par conséquent, le point 3.6.1 devrait s'intituler *Identification des composantes intégrées au parc écologique de l'archipel de Montréal*. Le noyau du PÉAM demeure la ceinture verte des boisés et des milieux naturels à conserver ainsi que la ceinture bleue constituée du fleuve Saint-Laurent, des autres plans d'eau métropolitains ainsi que leurs rives et leurs infrastructures. Cependant, à ce noyau doivent venir se greffer toutes les autres composantes qui font de Montréal une ville attrayante et exceptionnelle : la richesse patrimoniale, les pôles touristiques, le réseau cyclable, les espaces ruraux, les lieux historiques, les sites d'interprétation archéologique, les quartiers résidentiels, les axes de transport en commun etc. Le PÉAM est véritablement inclusif.

Le point 3.6.2 devrait logiquement s'intituler *Mise en valeur du parc écologique de l'archipel de Montréal et de ses multiples composantes à des fins de conservation, de récréotourisme et d'éducation relative à l'environnement*. Les trois aspects de mise en valeur sont importants. La conservation est l'élément primordial. Perdre la richesse de nos milieux naturels, dont plusieurs bordent les plans d'eau de la ceinture bleue, c'est perdre l'essence même du projet qui apporterait tant de richesse et de valeur à la région métropolitaine en tant que milieu où il fait bon vivre et grandir, et en tant que destination touristique prisée. Le récréotourisme constitue évidemment

l'élément de développement économique du concept. L'éducation relative à l'environnement est l'élément qui permet aux citoyens métropolitains de se reconnecter avec la nature urbaine qui l'entoure.

Finalement, ce projet structurant correspond à bien des égards à la mission d'Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie ainsi qu'à ses enjeux et projets, dont la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et le projet de parc de la rivière Saint-Jacques.

PROJET DE PARC DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES

En intégrant le PÉAM, le PMAD appuierait la création du parc de la rivière Saint-Jacques sur laquelle travaille Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie depuis plus de 10 ans. La rivière Saint-Jacques est la dernière rivière naturelle sur la Rive-Sud de Montréal. On entend par naturelle une rivière dont l'aspect et le cours n'ont pas été modifiés, entre autres par des redressements ou des canalisations. Elle partage les villes de Brossard et La Prairie et se jette dans le fleuve au niveau du petit bassin de La Prairie.

Le projet est constitué de la portion urbanisée de la rivière entre le boulevard Taschereau et l'autoroute 30 en plus d'inclure le boisé de Brossard/La Prairie/Carignan et le boisé de la Commune à La Prairie. Ces deux boisés se trouvent parmi les 31 boisés d'intérêt à protéger mis de l'avant par la version actuelle du PMAD. À terme, la superficie du parc de la rivière Saint-Jacques couvrirait environ 1 800 ha, ce qui ferait de ce parc l'un des plus grands de la Montérégie.

Il est urgent d'agir. La Montérégie ne compte actuellement que 18,1 % de couvert forestier. Depuis les années 1990, la région accuse une accélération et une intensification du déboisement : 8 000 ha de perte forestière entre 1990 et 1999 ainsi que 10 000 ha entre 1999 et 2004⁴. Or, il a été démontré que, sous un seuil de 30 % de couvert forestier, les risques pour la biodiversité devenaient très importants à cause de la fragmentation des habitats et de leur isolement respectif. Alors que la région a grand besoin de ses milieux naturels, les boisés de Brossard/La Prairie/Carignan et de la Commune n'échappent pas à la pression du développement, de l'étalement urbain de la couronne Sud et des activités agricoles. La CMM doit renforcer la responsabilité d'action des MRC et des municipalités, qui elles, doivent utiliser les moyens légaux et gouvernementaux mis à leur disposition pour parvenir à conserver à long terme ces derniers joyaux naturels, vestiges de tout un écosystème précieux maintenant en disparition. Ainsi, les 31 bois d'intérêt métropolitain devraient, dès l'adoption du PMAD, faire l'objet d'intervention de protection en parallèle des travaux d'identification des autres boisés susceptibles d'être protégés.

CONCLUSION

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie aimerait que les modifications suivantes soient apportées au PMAD :

⁴ Nature-Action Québec – *Le corridor forestier, un lien à préserver*
Mémoire – Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie

- 1) Que le point 3.5 devienne *Développer l'accessibilité publique au fleuve Saint-Laurent*;
- 2) Que l'actuel point 3.5 *Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et le paysage dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques* soit remplacé par le point 3.6 *Création du parc écologique de l'archipel de Montréal dans une perspective de mise en valeur intégrée*, en collaboration avec les organismes partenaires qui soutiennent et sont à l'origine du projet;
- 3) que le point 3.5.1 soit remplacé par 3.6.1 *Identification des composantes intégrées au parc écologique de l'archipel de Montréal*;
- 4) que le point 3.5.2 soit remplacé par 3.6.2 *Mise en valeur du parc écologique de l'archipel de Montréal et de ses multiples composantes à des fins de conservation, de récréotourisme et d'éducation relative à l'environnement*.

De nombreuses perspectives sont à envisager concernant les espaces bleus et verts, mais la plus importante serait surtout la mise en réseau des espaces bleus et verts à l'échelle métropolitaine. Les espaces bleus et verts fondent l'identité de la métropole. Ces emblèmes du passé imposent une reconquête qui allie à la fois leur protection, leur valorisation et leur accessibilité. Si aucune nouvelle action n'est entreprise, nous risquons, au cours des prochaines décennies, d'assister à l'effritement de nos ressources paysagères.

C'est ainsi que s'exprime M. Michel Gilbert, membre du comité exécutif de la CMM, dans son document *Les espaces bleus et verts : une priorité métropolitaine*, présenté dans le cadre d'une communication à un événement de Forum URBA 2015. Mettre en réseau les espaces bleus et verts, c'est exactement ce que promet de faire le PÉAM. Ce projet concret mérite bien mieux qu'un simple encadré suggestif ou encore l'appellation réductrice de « ceinture verte » dont le concept est à réfléchir et dont l'intérêt et la faisabilité sont à évaluer.

Carte de la ceinture verte de Toronto



Pas besoin d'en évaluer l'intérêt : plus de 80 partenaires dont 15 municipalités la réclament haut et fort.

Pas besoin d'en évaluer la faisabilité : Toronto a concrétisé un projet semblable, prouvant ainsi sa faisabilité. Les Torontois la jalourent. Ils en sont fiers à un point tel qu'ils procèdent actuellement à un agrandissement du territoire protégé! Si Toronto y est parvenu et récidive, il n'y a aucune raison valable pour que les administrations gouvernementales et municipales du Grand Montréal boudent

un projet aussi exceptionnel et structurant pour la communauté métropolitaine. De plus, le PÉAM irait plus loin que Toronto en intégrant la ceinture bleue métropolitaine. Le fleuve Saint-Laurent et ses divers plans d'eau sont omniprésents et constituent la base de la richesse métropolitaine qu'il est important de conserver et de mettre en valeur. Le projet intégré et inclusif du PÉAM pourrait devenir le joyau de la région la plus peuplée du Québec.

Finalement, il y a urgence d'agir! Si le PÉAM n'est pas intégré au PMAD, la pression du développement immobilier aura raison de ces milieux naturels extraordinaires auxquels tient la population et nous perdrons peu à peu ce qui nous reste d'accès potentiels au fleuve Saint-Laurent au profit de la privatisation.

Il est facile et très souvent souhaité de cautionner le développement urbain. Et mieux encore, un bâtiment peut facilement être démoli et reconstruit. En comparaison, les milieux naturels de la trempe de ceux projetés pour le PÉAM, une fois détruits, ne pourront pas être « rebâtis ». L'humain met quelques jours à détruire ce que la nature a mis des centaines d'années à bâtir pour notre propre bénéfice. Comble du malheur, les propriétés ainsi construites sur les restes des milieux naturels exceptionnels ne reflètent même pas la valeur de ces milieux naturels perdus et des services qu'ils rendaient à la population avoisinante. Si c'était le cas, les maisons ne se vendraient pas. Elles seraient hors de prix, car nos derniers milieux naturels sont hors de prix.

Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie ne demande ni plus ni moins que les administrations gouvernementales et municipales du Grand Montréal appuient et concrétisent la création du parc écologique de l'archipel de Montréal, centré autour de la protection et la mise en valeur d'une ceinture verte ET bleue, et ses multiples composantes dans l'intérêt de tous les citoyens de la métropole, incluant ceux qui ne réalisent pas encore son importance.